

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

autorités fédérales et a un caractère obligatoire. La Société portera ce prix à la connaissance des intéressés qui en feront la demande ; les prix seront également communiqués par le Service fédéral des eaux aux intéressés qui le désireront. Les Forces motrices du Nord-Est suisse communiquent de leur côté qu'elles disposent de 5000 kW de force de nuit qu'elles ne trouvent pas à placer dans le pays.

Décision du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a accédé à la demande.

Préalablement à l'autorisation définitive, le Conseil fédéral a accordé en date du 20 mai à la Société suisse pour le transport et la distribution d'électricité l'autorisation provisoire d'exporter 4000 kW d'énergie d'été à la condition que cette autorisation provisoire puisse être retirée en tout temps sans indemnité et devienne sans autre nulle avec l'octroi de l'autorisation définitive.

3^e Demandes de la S. A. Motor, à Baden.

a) La S. A. « Motor » a aux termes de l'autorisation N° 24 la faculté d'exporter 11 040 kW à la Société « Houillères de Ronchamp » à Ronchamp et à la « Société Lorraine d'Electricité » à Nancy. Elle désire une extension du permis d'exportation sur les points suivants :

Quantité d'énergie : Augmentation de 5000 kW.

Période de livraison : La livraison doit avoir lieu pendant les mois d'été et, le reste du temps, pour les hauteurs d'eau de l'Aar à Aarbourg de 4,4 m et plus.

b) De plus la « Motor » S. A. a demandé l'autorisation de fournir, à titre provisoire, jusqu'au 30 septembre 1921 non seulement 5000, mais 9500 kW aux deux sociétés françaises mentionnées (conformément à l'article 4 de l'ordonnance sur l'exportation de l'énergie électrique à l'étranger du 1^{er} mai 1918). La société s'est déclarée prête, au cas où cette autorisation lui serait accordée, à renoncer immédiatement au permis N° 36 l'autorisant à exporter jusqu'au 31 juillet 1921 12 000 kW pour la S. A. « Lonza », à Waldshut¹.

Décision du Conseil fédéral.

Sub a : Le Conseil fédéral a accordé à la « Motor » S. A. l'autorisation définitive d'exporter jusqu'au 31 décembre 1936, dans la période comprise entre le 16 mars et le 15 octobre de chaque année, une quantité de 5000 kW à destination de la Société Lorraine d'Electricité à Nancy. Les années où les conditions hydrologiques sont favorables et où l'approvisionnement du pays en énergie est assuré, le Département de

l'intérieur peut, s'il lui en est fait la demande, autoriser l'exportation de la partie de cette force qui lui semble admissible, pendant la période allant du 16 février au 15 mars et du 16 octobre au 15 novembre.

Sub b : La S. A. « Motor » reçoit l'autorisation provisoire d'exporter jusqu'au 30 septembre 1921 non seulement 5000 mais 9500 kW à la condition que le permis N° 36 concernant l'exportation de 12 000 kW à destination de Waldshut soit immédiatement annulé. Cette autorisation peut être retirée en tout temps sans indemnité.

Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes.

Assemblée générale, samedi 9 juillet à 4 h., à l'Edifice de Rumine, Salle Tissot, à Lausanne.

Ordre du jour :

Budget annuel et divers.

A 5 heures, conférence avec projections lumineuses, faite par M. Pache, sur l'Alsace et ses mines de potasse.

A propos de Ritom.

Rectification : A la page 135 de notre dernier numéro, deuxième colonne, 16^{me} ligne à partir du haut de la page, lire « au point de vue *quantitatif* » au lieu de « *qualitatif* ».

BIBLIOGRAPHIE

Traditions populaires et étude de la maison. — Conférence faite à Liestal, lors de la réunion de la Société suisse des traditions populaires, par le Dr Hans Schwab, traduite par le Dr J. Roux. Extrait des *Archives suisses des traditions populaires*, t. XXIII. Une brochure de 11 pages avec 20 illustrations.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Concours d'idées pour un monument aux soldats suisses morts au service, à Montreux.

Le comité du monument aux soldats suisses morts au service du pays 1914-1918, ayant ouvert un concours entre les artistes montreuviens, pour l'élaboration d'un plan pour un monument, a décerné les prix suivants :

Le 1^{er} prix à MM. Polak et Hoch, architectes à Montreux et M. Reymond-Aguet, sculpteur à Vevey.

Le 2^{me} prix à M. Schlageter, sculpteur à Genève.

Le 3^{me} prix à M. Arnold Schaub, à Montreux.

Le jury était composé de MM. R. Lugeon, sculpteur à Lausanne ; Bonnard, architecte à Lausanne ; Chappuis, ingénieur à Montreux ; E. Mayor, président du Comité du monument et H. Guhl, secrétaire du dit Comité.

¹ Cette autorisation et les autorisations N° 25 et 32 qui mettent à la disposition de la fabrique de carbure de calcium de la Lonza, à Waldshut, une puissance de 34 000 kW. a été vivement critiquée, et non sans raison, semble-t-il, dans un mémoire intitulé *Eingabe und Denkschrift schweizerischer elektrochem. Werke an den hohen Bundesrat über die Folgen der Ausfuhr elektrischer Energie an deutsche Gross-Karbidwerke*. L'auteur de cet exposé s'élève contre cette exportation intempestive, et à des prix beaucoup trop bas, d'énergie électrique qui confère à la Lonza une situation prépondérante qu'elle exploiterait pour fermer aux fabriques suisses de carbure, dont beaucoup ont dû suspendre leur exploitation, le marché allemand, naguère leur principal débouché. — *Réd.*

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg	Banque Populaire Suisse	15 sept. 1921	Fr. 20 000 et 3000 pour achat	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lausanne, et architectes fribourgeois hors du canton.